

# CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 4 avril 2019

## COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

**19/230**      **Décision de maintenir le poste d'adjoint vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lille.**  
**Adoptée à l'unanimité**

A la suite au décès de Pierre de Saintignon, Premier Adjoint, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du poste d'adjoint désormais vacant.

**19/231**      **Election d'un Adjoint au Maire - Rang dans l'ordre du tableau.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le Conseil Municipal a, par délibération n° 19/230 du 04 avril 2019, décidé de maintenir le poste d'adjoint au Maire de Lille, rendu vacant par le décès de Monsieur Pierre de Saintignon, Premier Adjoint au Maire, et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lille. Le conseil municipal peut, en application des articles L. 2121-1 et L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales, décider, soit que le nouvel adjoint au Maire de Lille occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit que le nouvel adjoint au Maire de Lille occupera le dernier rang des adjoints, dans l'ordre du tableau. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette alternative.

**19/232**      **Commissions Municipales - Composition - Modification.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Suite au décès de Pierre de SAINTIGNON et à l'installation de Christian PETIT en tant que Conseiller Municipal, il convient de procéder à la modification de la composition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, des Finances et de l'Administration générale, et de la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Espaces Publics et du Développement durable.

**19/233**      **Représentation de la Ville dans divers organismes - Modification.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Suite au décès de Monsieur Pierre de Saintignon, il convient, conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants dans lesquels il siégeait : l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Opéra, la Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais, la Société Publique Locale Euralille (Conseil d'Administration et Assemblée générale), l'Association Eurasanté, la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges, et l'Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban.

<b>Organismes</b>	<b>Ont été désignés</b>
Etablissement Public de Coopération Culturelle Opéra	Suppléante : Marie-Pierre BRESSON
Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais	Mme Dominique PICAULT
Société Publique Locale Euralille	Conseil d'administration et Assemblée Générale : Jacques RICHIR
Association Eurasanté	M. Martin DAVID-BROCHEN
Commission d'Evaluation des Transferts de Charges	M. Franck HANOH
Association Réseau des Sites Majeurs de Vauban	Titulaire : M. Didier JOSEPH-FRANÇOIS

**19/234 Syndicat Intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du camp français - Remplacement d'un représentant suppléant de la Ville au Comité du Syndicat.**

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant de la Ville au comité du Syndicat Intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du camp français, en remplacement de Monsieur Pierre de Saintignon.

**A été désignée :** Madame Magalie HERLEM

**19/235 Instance de consultation de la fête foraine d'été - Remplacement d'un membre.**

**Adoptée à l'unanimité**

Suite au décès de M. Pierre de SAINTIGNON, il convient de modifier la composition de l'instance de consultation de la fête foraine d'été, consultée sur toutes questions relatives à l'organisation et à l'encadrement des activités de forain.

**19/236 Funérailles de M. Pierre de SAINTIGNON - Frais d'obsèques.**

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire, Conseiller Métropolitain, décédé le 9 mars 2019 à Lille, a été inhumé le 16 mars dernier dans sa ville de Lille, au Cimetière de l'Est. Dans le respect de la tradition et afin de lui rendre hommage, lui qui fut durant 30 ans élu au Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de ses obsèques.

**19/113 Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2019.

**19/114** **Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Conseil Municipal prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**19/115** **Intercommunalité - Projet de fusion de la MEL et de la Communauté de communes de la Haute-Deûle - Avis du Conseil Municipal de Lille.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) a demandé à fusionner avec la Métropole européenne de Lille (MEL). En application des dispositions de l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet du Nord a notifié à l'ensemble des communes membres ainsi qu'aux conseils communautaire et métropolitain l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la MEL et de la CCHD, accompagné d'un rapport explicatif et d'une étude d'impact budgétaire et fiscal. Le périmètre de la future métropole, qui résultera de la fusion, comprendra les 90 communes formant actuellement la MEL, dont la Ville de Lille, ainsi que celles de la CCHD (Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin). Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable au projet de périmètre de la future métropole.

**19/116** **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant n° 2 à la convention entre l'Etat et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille et l'Etat ont signé une convention en date du 10 décembre 2010 visant à dématérialiser les échanges liés au contrôle de légalité des actes administratifs. Un avenant n° 1 à cette convention a été signé en 2013 suite à la volonté de la Préfecture d'ouvrir le champ de la télétransmission à l'ensemble des actes soumis à l'obligation de transmission. Dans le cadre de la poursuite des démarches de dématérialisation au sein de l'administration et pour améliorer encore ses procédures, la Ville de Lille souhaite changer de tiers de télétransmission. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 à la convention stipulant ce changement de tiers de télétransmission.

**19/117** **Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.**

**Adoptée à l'unanimité**

Par délibération n° 16/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

**19/118** **Association Foire de Printemps de Lille - Subvention.**

**Adoptée à l'unanimité**

Les industriels forains ont souhaité s'intégrer dans une démarche de recherche qualitative et ont bâti un programme d'actions de communication et de promotion de la Foire de Printemps. Afin de contribuer au financement de ce programme (campagnes d'affichage, promotions commerciales), l'Association « Foire de Printemps de Lille » sollicite une subvention de 10.000 €

**19/237**      **Motion afin de soutenir l'aide alimentaire européenne (Fonds Européen d'Aide  
Adopté à**      **Alimentaire aux plus démunis - FEAD).**  
**l'unanimité**

L'Union européenne avance l'idée de diminuer, voire supprimer, le FEAD dans ses prochaines lignes budgétaires 2020 - 2026. Cela remettrait gravement en cause les actions des associations Banque Alimentaire du Nord, Croix-Rouge du Nord, Restos du Cœur du Nord et Secours Populaire du Nord et par conséquent l'accès à l'aide alimentaire pour les plus démunis. Aussi le Conseil Municipal demande le maintien du Fonds européen d'aide alimentaire, voire son augmentation, pour répondre aux besoins importants qui se posent au sein de l'Union européenne.

**19/238**      **Vœu relatif aux animaux dans les cirques.**  
**Adopté à**  
**l'unanimité**

# CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

## HELLEMMES

### **19/119 Commune associée d'Hellemmes - Subventions aux associations.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Commune associée d'Hellemmes aide par tous moyens les associations œuvrant dans ce domaine afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer des projets à la population hellemmoise. Deux associations ont à ce titre sollicité un concours financier de la commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions pour un montant total de 4.000 €

### **19/120 Commune associée d'Hellemmes - Subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF effectue depuis 2015 des permanences juridiques mensuelles et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

### **19/121 Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'association des Blouses Bleues.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La compagnie les Blouses Bleues développe des projets transmédiés et mène de nombreuses actions artistiques participatives croisant le théâtre, la vidéo, le cinéma, les arts numériques et les arts plastiques, en particulier auprès des publics fragilisés. Ces actions permettent ainsi de sensibiliser les publics éloignés ou empêchés aux pratiques artistiques mais également de créer du lien social. Dans le cadre du projet "nos diversités", l'association a ainsi sollicité le soutien financier de la commune à hauteur de 4.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant et le versement de cette subvention.

**19/122 Commune associée d'Hellemmes - Subvention à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH).**  
**Adoptée à l'unanimité**

Reconnue d'utilité publique et totalement indépendante, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) s'engage pour que les droits des accidentés de la vie soient respectés et qu'ils soient traités comme des citoyens à part entière. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier d'une permanence de cette association. Celle-ci sollicite la Commune pour une aide financière de 1.500 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**19/123 Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'association de consommation, logement et cadre de vie (CLCV).**  
**Adoptée à l'unanimité**

La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) est une association nationale qui défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier d'une permanence de cette association. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 1.500 €

**19/124 Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM).**  
**Adoptée à l'unanimité**

L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux Hellemmois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches. Elle met également à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat et le versement d'une subvention de 4.068 € à cette association.

**19/125 Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association 'Hellemmes Organisation Cyclisme'.**  
**Adoptée à l'unanimité**

L'association Hellemmes Organisation Cyclisme, qui a pour objet la promotion du vélo sur la Commune associée d'Hellemmes, organise depuis plusieurs années « le Guidon d'Or ». Afin de l'aider dans son organisation et dans la préparation de ce grand évènement, l'association a sollicité une subvention de fonctionnement de 15.400 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

**19/126 Commune associée d'Hellemmes - ELDORADO - Subventions exceptionnelles aux associations.**  
**Adoptée à la majorité**

Du 27 avril au 1<sup>er</sup> décembre 2019 se déroulera la 5<sup>ème</sup> édition de Lille 3000, intitulée ELDORADO. Cette grande manifestation culturelle multidisciplinaire est une invitation au voyage, dans les étoiles, dans les villes, au Mexique et autres ... Deux associations ont dans ce cadre sollicité une subvention exceptionnelle. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ce soutien exceptionnel.

**19/127 Commune associée d'Hellemmes - Fonctionnement d'un lieu d'Accueil  
Adoptée à Enfants-Parents (LAEP) - Subvention petite enfance 2019 à l'association "Graines  
l'unanimité d'Acacias" - Acompte.**

Dans le cadre de la politique Petite Enfance portée par la Commune associée d'Hellemmes en lien avec la politique familiale de la CAF, il est prévu une subvention communale de fonctionnement du LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parents) au profit de l'Association Graines d'Acacias, 4 place Hentgès à Hellemmes, d'un montant de 4.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement du 1<sup>er</sup> acompte de 2.000 € à cette subvention.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 3

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Roger VICOT

## LOMME

- 19/128**      **Commune associée de Lomme - Subvention 2019.**  
**Adoptée à la majorité** Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association "Au coin du feu ou du barbeuc, ça dépend des saisons" pour l'action qu'elle met en place, pour un montant de 400 €
- 19/129**      **Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions liées aux différentes actions présentées par des associations lommoises dans le cadre d'évènements ponctuels.
- 19/130**      **Commune associée de Lomme - Animations santé mises en place dans le cadre de l'Atelier Santé Ville - Subvention au CCAS de Lomme.**  
**Adoptée à l'unanimité** La Commune associée de Lomme s'est engagée, depuis la signature du Contrat Local de Santé, à développer des actions au sein de diverses structures afin de favoriser le bien-être et une bonne alimentation. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 16.200 € au CCAS de Lomme.
- 19/131**      **Commune associée de Lomme - Sous-location d'un terrain pour la création et l'animation d'un jardin potager BIO par l'association "Les Gens qui Sèment"**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la sous-location d'un terrain pour l'association "Les gens qui sèment", en vue de la création d'un espace paysager et potager au Marais.
- 19/132**      **Commune associée de Lomme - Lille Métropole 2020, capitale mondiale du design - POC ID de la Commune associée de Lomme.**  
**Adoptée à l'unanimité** Lille Métropole est la première métropole française à être désignée capitale mondiale du design par la World Design Organisation. C'est dans cette dynamique que le collectif « Lille capitale mondiale du design » a bâti le principe du POC (Proof Of Concept). Le POC est destiné à valider la faisabilité d'une idée en la prototypant. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir proposer à l'association Comité d'organisation de Lille Métropole 2020, Capitale mondiale du design, les POC ID de la Commune associée de Lomme.

**19/133 Commune associée de Lomme - Avant-Projet définitif et construction du TRINUM  
Adoptée à (Pôle des Arts et Cultures Numériques).**

**l'unanimité**

Le Trinum (PACN) est le projet phare de la Commune associée de Lomme. Dans cette délibération sont prévus l'approbation de l'avant-projet définitif, le marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération et la procédure de consultation pour les marchés de travaux. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avant-projet définitif et autoriser le lancement de la consultation de marchés de travaux.

**19/134 Commune associée de Lomme - Vente de véhicules.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Commune associée de Lomme possède plusieurs véhicules dont elle n'a plus l'utilité et souhaite procéder à une vente aux enchères de ses biens. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la vente des véhicules listés dans la délibération à l'Etat (Direction Nationale d'Interventions Domaniales publiques), au prix indiqué.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUES DES TERRITOIRES

### **19/135 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont pris en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Bois-Blancs (13 demandes), Faubourg de Béthune (11 demandes), Lille-Centre (5 demandes), Lille-Moulins (3 demandes), Saint-Maurice Pellevoisin (5 demandes), Vauban-Esquermes (9 demandes), Wazemmes (5 demandes).

### **19/136 Politique de la Ville - Subventions aux associations.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** La Politique de la Ville met en oeuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Pour poursuivre cette action, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer diverses subventions pour 8 actions complémentaires, pour un montant de 74.373 €. En outre, il y a lieu de corriger la délibération du 1<sup>er</sup> février 2019 au titre du Contrat de Ville en annulant la subvention attribuée à l'association Le Valdocco pour une opération Ville Vie Vacances finalement soutenue par les dispositifs de droit commun.

### **19/137 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Il s'agit de contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le renouvellement de quatorze postes d'emplois d'avenir et celui de deux postes de coordinateurs, la création d'un poste parcours emplois compétences et celle d'un poste d'adultes relais. L'action concerne sept associations.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Lise DALEUX

## NATURE EN VILLE

**19/138** **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) - Convention d'objectifs et d'attribution de subvention pour l'exercice 2019.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite continuer à soutenir l'association Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) dans le cadre de la convention de partenariat 2018–2020, en lui attribuant une subvention de 164.500 € pour l'année 2019, soit 90.000 € pour l'intendance de la MRES et 74.500 € pour la contribution et le soutien aux politiques de la Ville. Un acompte d'un montant de 50 % de la subvention ayant déjà été attribué par délibération n° 19/34 du 1<sup>er</sup> février 2019, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement du solde de cette subvention, soit 82.250 € à l'association, et autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

## ESPACES VERTS

**19/139** **Renouvellement du marché de taille, abattage et/ou essouchage des arbres pour la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et Hellemmes.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Pour assurer l'entretien régulier du patrimoine arboricole de la Ville de Lille et de ses communes associées, il est nécessaire de procéder à la relance du marché relatif à la taille, l'abattage et l'essouchage des arbres.

**19/140** **Prestation d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de divers sites de la Ville de Lille et de Lomme - Marché à procédure adaptée.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille a lancé, en 2007, un marché de services d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de différents sites sur le territoire lillois. La Commune associée de Lomme s'est inscrite dans cette démarche à compter de 2015 lors du premier renouvellement du marché. Ce second marché arrive à expiration juillet 2019. A ce titre, il convient de le renouveler.

# CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Jacques RICHIR

## QUALITÉ DU CADRE DE VIE

**19/141** **Requalification de la rue du Molinel - Appel d'offres restreint - Convention de**  
**Adoptée à** **groupement de commandes entre la Métropole européenne de Lille et la Ville -**  
**l'unanimité** **Désignation du représentant de la Ville à la commission d'appel d'offres du**  
**groupement de commandes.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Métropole européenne de Lille et la Ville en vue de la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre de requalification de la rue du Molinel, d'autoriser le versement d'une prime d'un montant maximum de 10.000 €HT, dont 4.200 € HT versés par la Ville, à chacun des participants ayant remis une offre finale, et d'élire les représentants, titulaire et suppléant, de la Ville de Lille à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville qui ont voix délibérative.

**Ont été désignés :**

- Titulaire : Monsieur Jean-Louis FREMAUX
- Suppléant : Monsieur Stanislas DENDIEVEL

**19/142** **Dénomination de rues, places, squares et équipements.**

**Adoptée à**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la dénomination de plusieurs rues, places, squares et équipements situés dans les quartiers de Fives, Faubourg de Béthune et Lille-Moulins.

## GESTION DE LA VOIRIE

**19/143** **Démolition-reconstruction d'un CHRS rues Ravel et Parmentier - Exonération**  
**Adoptée à** **partielle des droits de voirie pour l'entreprise en charge des installations de chantier.**  
**l'unanimité**

L'association SOLFA loue et occupe actuellement un bâtiment vieillissant situé rue Ravel à Fives. Il s'agit d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) qui accueille des femmes isolées victimes de violences. Le propriétaire a souhaité mettre en vente l'ensemble du site dans la perspective d'y développer un programme neuf d'habitat, tout en préservant la présence du CHRS. Un accord a été conclu entre Edouard Denis Immobilier et le propriétaire pour la réalisation d'une opération d'ensemble qui comprendra la reconstruction d'un bâtiment neuf de 27 chambres (Studio - T1), complété par 7 logements sociaux (T2 et T3) au profit de SOLFA qui en deviendra propriétaire, et le développement d'un programme de 47 logements libre et en accession à la propriété. Cette reconstruction-démolition du CHRS s'inscrit dans les objectifs municipaux

d'humanisation des places d'hébergement en direction des personnes les plus fragiles. Pour favoriser les conditions nécessaires à la reconstruction du CHRS sous gestion de SOLFA, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'exonération partielle de 50 % des droits de voirie pour l'entreprise chargée de la construction de l'opération.

## DÉPLACEMENTS

**19/144**      **Schéma Directeur des Infrastructures de Transports de la Métropole Européenne de Lille - Avis de la Ville dans le cadre de la concertation.**  
**Adoptée à la majorité**

La MEL a délibéré lors du Conseil métropolitain de décembre 2018 pour lancer la mise à jour de son SDIT sur la base d'une large concertation. Pour rappel, ce document cadre doit fixer les orientations en matière de développement des grandes infrastructures de transports collectifs à l'horizon 2035. Dans le cadre de la concertation engagée, la Ville de Lille, tout particulièrement concernée par ces évolutions en tant que ville centre de la métropole, est invitée à exposer sa vision des transports collectifs de demain.

## RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

**19/145**      **Adhésion à l'association "Alliance des collectivités pour la qualité de l'air".**

**Adoptée à l'unanimité**

Constituée en réseau depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air a pour objectif de réunir les collectivités confrontées au défi de la qualité de l'air. Ces collectivités, sollicitées par des initiatives citoyennes en la matière ou menacées par la procédure de contentieux européen, souhaitent mutualiser leurs expériences sur le sujet. Cette Alliance veut à la fois porter la voix des collectivités, échanger les expériences concrètes, partager les bonnes pratiques et confronter les difficultés. Le réseau compte une trentaine de collectivités dont l'Eurométropole de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association.

**A été désigné :** Monsieur Jacques RICHIR

**19/146**      **Convention de groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille et les communes adhérentes au Service Commun des Carrières Souterraines.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Afin d'assurer la prévention du risque cavité souterraines, les communes concernées par ces exploitations souterraines ont créé le Service Commun des Carrières Souterraines, en lien avec la MEL. Pour permettre le bon fonctionnement de ce service commun, l'ensemble des communes adhérentes se sont engagées à conclure une convention de groupement de commande en vue de la passation de plusieurs marchés publics, dont le coordonnateur serait la Ville de Lille. Chaque partie de la convention sera responsable de la bonne exécution des marchés publics passés par le groupement de commande. Le coût de ces différents marchés sera supporté directement par les communes ou la MEL et non par le service commun. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention du groupement de commandes entre la MEL, la Ville de Lille et les communes adhérentes au Service Commun des Carrières Souterraines.

**19/147 Service Commun des Carrières Souterraines - Programme d'Actions pour la  
Adoptée à Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA) - Convention entre l'Etat et la  
l'unanimité Ville.**

La Ville de Lille, en lien avec la Métropole Européenne de Lille, a créé au cours de l'année 2018 un service commun des carrières souterraines. Au cours de l'année 2013, le Ministère de la transition écologique et solidaire a publié un plan national cavité. L'une des actions de ce plan prévoit notamment de mettre en place un dispositif contractuel entre l'Etat et une collectivité, le programme d'Actions pour la Prévention des Risques Liés aux Cavités (PAPRICA). En janvier 2018, la Ville de Lille s'est portée candidate à l'expérimentation du dispositif PAPRICA. Après examen, le dossier lillois a reçu un avis favorable sans réserve. Les financements mobilisables permettront ainsi de soutenir les actions portées par le service commun des carrières souterraines, mais également d'aider financièrement les adhérents au service commun des carrières dans le financement des études et des travaux. Afin de mettre en œuvre le PAPRICA d'intention porté par la Ville, une convention, définissant le contenu du programme d'actions du PAPRICA, doit être signée entre l'Etat et la Ville. Le montant total des aides mobilisables est fixé à 294.200 €TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention entre l'Etat et la Ville.

### **OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC**

**19/148 Exonération partielle des droits d'occupation commerciale du domaine public suite  
Adoptée à aux manifestations des gilets jaunes.  
l'unanimité**

Depuis le mois de novembre dernier, la Ville de Lille connaît des manifestations dites « gilets jaunes » qui perturbent chaque samedi l'activité commerciale du centre-ville. Les gérants de cafés, restaurants, bars, brasseries disposant d'une terrasse située sur le parcours des manifestations, et dans une moindre mesure ceux situés dans un périmètre proche, ont vu leur activité diminuer, soit en raison de l'inaccessibilité de leurs commerces, soit en raison du retrait des terrasses à titre préventif. C'est pourquoi, sur le fondement de ses compétences en matière d'occupation du domaine public, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer du paiement de la redevance perçue au titre du droit de terrasse sur l'année 2019, et pour une période équivalente à deux mois, les commerçants dont l'emprise est située sur le périmètre défini dans la délibération. Il est aussi proposé d'exonérer les commerçants situés en dehors du parcours des gilets jaunes mais à l'intérieur d'un périmètre proche du paiement de la redevance perçue au titre du droit de terrasse sur l'année 2019 pour une période équivalente à deux mois, dès lors qu'ils auront apporté les justificatifs d'une baisse de leur chiffre d'affaire sur la période.

### **OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**19/149 Mise à disposition de box à vélos sur le territoire de Lille - Tarifs d'occupation.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Dans le cadre des modes de déplacement doux, des box à vélos sont mis à disposition des utilisateurs. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les conditions d'utilisation et les tarifs.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

## CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

### **19/150 Centres sociaux - Subventions d'animation globale 2019.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de déterminer le niveau des subventions d'animation globale attribuées aux 14 centres sociaux de la ville au titre de l'année 2019. Cette subvention, complétée par la Caisse d'Allocations Familiales, permet d'assurer les dépenses de fonctionnement des structures sur les dimensions logistiques et de pilotage.

### **19/151 Centre Social Projet - Deuxième tiers subventions 2019 - Délégations Enfance et Petite Enfance.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Le Centre Social Projet est engagé dans un ambitieux projet en faveur de l'emploi des jeunes et relevant des fonds européens, fonds qui n'ont pas encore été versés au Centre Social. Pour lui permettre de poursuivre, malgré ce retard, ses actions au service des habitants, il est proposé au Conseil Municipal, à titre exceptionnel, d'autoriser le versement dès à présent, par anticipation, des subventions habituellement versées en juin au titre des délégations Enfance et Petite Enfance.

### **19/152 Centre Social Projet - Avenant au contrat d'apport en fonds associatifs avec droit de reprise entre l'association et la Ville.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Le Centre Social Projet est engagé dans un ambitieux projet en faveur de l'emploi des jeunes et relevant des fonds européens, fonds qui n'ont pas encore été versés au Centre Social. Pour lui permettre de poursuivre, malgré le retard de versement des fonds européens, ses actions au service des habitants, la Ville a renforcé, par délibération n° 15/318 en date du 02 juillet 2015, la trésorerie du Centre Social à hauteur de 200.000 € par le biais d'un contrat d'apport en fonds associatifs avec droit de reprise, qui a été signé le 10 juillet 2015 et dont l'échéance est fixée en 2022. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant au contrat du 10 juillet 2015 portant suspension du plan de remboursement du contrat jusqu'à la réception des fonds européens par le Centre Social et reprise des remboursements, à compter de la réception de ces fonds européens, à hauteur de 30.000 € par an, avec remboursement en intégralité des échéances restant dues au plus tard en 2022.

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**19/153**      **Plan de lutte contre les discriminations - Droits de l'Homme - Subventions aux associations.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder 3 subventions à des associations ayant présenté des actions qui s'inscrivent dans les priorités du plan de lutte contre les discriminations, pour un total de 16.000 €

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## PERSONNES ÂGÉES

**19/154**      **Personnes Agées - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2019 « Personnes Agées » à destination des associations œuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 11

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Franck HANOH

## COMMERCE

**19/155** **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations et unions commerciales.**  
**Adoptée à l'unanimité**

En 2019, dans le cadre du PLA Commerce, les unions commerciales souhaitent organiser des animations commerciales et des animations de promotion des marchés de plein air. Le budget prévisionnel total des opérations est estimé à 53.694,64 € au titre de la délégation Commerce et 13.390 € au titre de la délégation des Marchés de plein air. La subvention totale au titre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 38.026,23 €, dont 19.268,24 € pour la Ville (14.828,12 € au titre de la délégation Commerce et 4.440,12 € au titre de la délégation Marchés de Plein-Air). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions et l'émission de titres de recettes aux unions commerciales, ainsi que l'annulation de l'opération "le Noël de l'Ilot Comtesse" de l'Union Commerciale de l'Ilot Comtesse.

**19/156** **Subvention à l'association Culture B.**

**Adoptée à l'unanimité**

Culture B est une association lilloise dont le but est de valoriser le patrimoine et la filière brassicole locale pour en faire un vecteur d'attractivité touristique et de développement économique. Suite au succès des deux premières éditions du « Grand BAL (Bière A Lille) », l'association souhaite renouveler, en 2019, ce festival classé dans le top 5 des événements brassicoles hauts de gamme majeurs en France. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 105.000 €. La subvention sollicitée auprès de la Ville de Lille s'élève à 15.000 € au titre de la délégation Commerce. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention.

## HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

**19/157** **Subvention à l'association des Disciples d'Auguste Escoffier.**

**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de l'opération d'animation des Halles de Wazemmes intitulée "Food et Halles" qui se déroule les premiers samedis de chaque mois, les Chefs cuisinent sur place des recettes avec des ingrédients fournis par les commerçants des Halles. Ces animations permettent de faire connaître ou de redécouvrir les Halles en mettant en avant un commerce de proximité, urbain et de qualité en s'associant au dynamisme des Chefs de la région. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 1.800 €. La subvention sollicitée auprès de la Ville de Lille s'élève à 1.080 € au titre de la délégation marchés de plein air. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Akim OURAL

## JEUNESSE

**19/158 Projets Jeunesse 2019 - Aide aux projets associatifs Jeunesse.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Afin de permettre aux associations de Jeunesse et aux porteurs d'initiatives jeunes de mettre en place des actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, au titre de l'année 2019, de 8.000 € à l'Association du Cirque du bout du monde pour son projet dénommé "Les Arts du Cirque, facteur de développement des jeunes" sur le quartier de Moulins.

**19/159 Projets Jeunesse 2019 - Subvention à l'Association Centre Régional d'Information Jeunesse des Hauts-de-France.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 43.000 € à l'association Centre Régional d'Information Jeunesse des Hauts-de-France - Antenne de Lille pour son fonctionnement général 2019 et son projet spécifique dénommé "Fabrique Citoyenne des Mobilités".

**19/160 Projets Jeunesse 2019 - Subventions aux centres sociaux et aux associations d'animation locale.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Afin de permettre aux associations gestionnaires d'équipements de proximité (centres sociaux) et aux associations de jeunesse [association Perspectives, association les Francas du Nord (Antenne du Sud) et association du Châlet des Bois-Blancs] de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie sur l'année 2019, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement, au titre de l'exercice 2019, des subventions aux centres sociaux, pour un montant total de 226.000 € et aux associations d'animation locale, pour un montant total de 33.500 €

## CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

### **19/161 Conseil Lillois de la Jeunesse - Désignation de nouveaux conseillers.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Par délibération n° 18/456 du 5 octobre 2018, le Conseil Municipal a adopté la composition du Conseil Lillois de la Jeunesse, qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à la démission et à l'intégration de jeunes conseillers.

## ECONOMIE NUMÉRIQUE

### **19/162 Réseau des cyber espaces lillois - Actions de médiations numériques - Subventions Adoptée à 2019.**

**l'unanimité**

Dans un contexte d'accélération de la dématérialisation des services publics et de déploiement de son programme d'e-administration, la Ville de Lille mène une politique volontariste d'inclusion numérique. Pour compléter les actions menées par les services municipaux en faveur de l'accès aux droits des usagers qui maîtrisent peu ou pas les usages numériques, la Ville soutient un réseau local de la médiation numérique animé par les structures qui font vivre un espace public numérique (cyber espace). Il est ainsi proposé au Conseil Municipal, au titre de l'année 2019, d'autoriser le versement de subventions aux associations identifiées, pour un montant total de 123.000 €

### **19/163 Développement des usages et services numériques - Système de gestion et achat de cartes de vie quotidienne - Actions de préfiguration du Pôle des Arts et Cultures Numériques de la Commune associée de Lomme - Demande de subvention auprès du FEDER - Convention de partenariat entre la MEL et les communes partenaires du projet.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille a engagé un ambitieux programme de transformation en matière d'e-administration. Ce programme repose sur la mise en place de deux chantiers majeurs, le déploiement d'un portail de gestion de la relation avec les usagers (GRU) et la mise en place d'une carte de vie quotidienne. Par ailleurs, la Commune associée de Lomme s'est engagée dans le développement d'un Pôle des Arts et Cultures Numériques (PACN). La Métropole Européenne de Lille (MEL) est cheffe de file d'une demande de subvention au titre du FEDER Numérique, dont l'enveloppe est gérée par la Région des Hauts-de-France. La Ville de Lille propose d'inscrire les projets susvisés de développement des usages et services numériques dans le dossier unique préparé par la MEL pour son compte et celui des villes partenaires. L'ensemble des parties doivent conclure une convention de partenariat à annexer au dossier, précisant notamment les obligations respectives de chacun. Cette convention sera annexée au dossier de demande de subvention qui sera déposé par la MEL. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le développement de ces projets, d'autoriser la MEL à porter les projets lillois dans le cadre du dossier métropolitain FEDER #3 (2018-2020) qui sera déposé au titre du PO FEDER axe 2 "Numérique", et d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la MEL, cheffe de file, et les autres partenaires du projet.

## CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

**19/164**      **Cinéma et audiovisuel - Subventions aux opérateurs culturels.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 14.500 €

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Marion GAUTIER

## CULTURE

**19/165 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des contrats de prêts d'œuvres à venir formulés auprès des services culturels de la Ville.

**19/166 Subvention aux opérateurs culturels - Année 2019.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 117.000 €

**19/167 Association lille3000 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.**

**Le Conseil Municipal prend acte**

La Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France a examiné la gestion de l'association lille3000 pour les exercices 2012 à 2017. En tant que financeur, la Ville de Lille a pu apporter ses observations et doit à présent présenter le rapport d'observations définitives à son assemblée délibérante.

**19/168 Convention avec l'Office du Tourisme - Avenant relatif à la vente du City Pass au Palais des Beaux-Arts.**

**Adoptée à l'unanimité**

Le City Pass est distribué actuellement par l'Office du tourisme et quelques autres structures. Il vise les visiteurs de courte durée et leur permet un accès aux transports et à plusieurs structures culturelles de la métropole et de la région. Les musées de Lille sont déjà inclus dans une convention avec l'Office du Tourisme qui permet que les détenteurs du City Pass accèdent gratuitement aux expositions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention qui permettra au Palais des Beaux-Arts de vendre le City Pass afin de rendre un service plus large aux visiteurs.

- 19/169**      **Maison Folie Moulins - Adhésion au réseau Micro-Folie pour la saison 2019/2020.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville - Maison Folie Moulins - au réseau Micro-Folie pour 2019/2020 et la signature de la charte.
- 19/170**      **Saison culturelle Eldorado - Tarif d'occupation du Tri Postal - Gratuité du weekend d'ouverture.**  
**Adoptée à la majorité**  
La saison culturelle Eldorado s'ouvre le 27 avril 2019. Dans ce cadre, une convention d'occupation du Tri Postal par l'association lille3000 est prise. La présente délibération a pour objectif de fixer le montant de la redevance pour occupation de l'équipement culturel. Par ailleurs, il est proposé que l'accès aux collections permanentes soit gratuit pour tous les visiteurs au Palais des Beaux-Arts et au Musée d'Histoire Naturelle le week-end du 27-28 avril 2019.
- 19/171**      **Adhésion à l'Association de Préfiguration de l'Institut pour la Photographie des Hauts-de-France - Désignation d'un membre au conseil d'administration de l'association.**  
**Adoptée à l'unanimité**  
La Ville souhaite adhérer à l'Association de Préfiguration de l'Institut pour la Photographie des Hauts-de-France. La délibération porte également sur la désignation du représentant de la Ville dans ses instances.  
  
**A été désignée :** Madame Marion GAUTIER
- 19/172**      **Palais des Beaux-Arts - Adhésion de la Ville de Lille au Réseau Place de la Communication.**  
**Adoptée à l'unanimité**  
"Place de la Communication" est le plus important réseau professionnel de communicants au nord de Paris. La Ville de Lille souhaiterait adhérer à ce réseau afin de bénéficier de l'expertise et de la vision territorialisée de ce réseau d'acteurs. Cette adhésion permettra notamment au Palais des Beaux-Arts d'entrer en contact avec d'autres acteurs publics mais aussi de grandes entreprises publiques et privées ainsi que des PME/PMI. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette nouvelle adhésion, pour un montant annuel de 450 €
- 19/173**      **Palais des Beaux-Arts de Lille - Conventions de mécénats autour de l'exposition "L'incroyable Histoire de l'Artiste".**  
**Adoptée à l'unanimité**  
Dans le cadre de l'exposition "L'incroyable Histoire de l'Artiste" qui se déroulera du 20 septembre 2019 au 6 janvier 2020, le Palais des Beaux-Arts souhaite faire appel à des partenaires mécènes. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions entre la Ville et la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe, entre la Ville et la Caisse fédérale Crédit Mutuel Nord Europe et entre la Ville et la SA Engie.

**19/174 Palais des Beaux-Arts - Projets de médiation autour des collections permanentes -  
Adoptée à Conventions de mécénat Anber et Chaber.  
l'unanimité**

Les fondations Anber et Chaber souhaitent renouveler leur soutien au développement de projets pédagogiques à destination de l'éducation des plus jeunes en partenariat avec la Ville de Lille. Les deux conventions soumises au Conseil Municipal ont vocation à permettre de recevoir les contributions de ces fondations pour le portage d'actions en faveur des enfants souffrant de troubles du comportement. Il est demandé au Conseil Municipal d'en approuver les termes et d'en autoriser la signature.

**19/175 Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat avec l'Universal Museum of Art  
Adoptée à (UMA).  
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention définissant les conditions de partenariat entre la start-up UMA et le Palais des Beaux-Arts / Ville de Lille. Les deux parties s'entendent pour travailler conjointement à la réalisation et la mise en ligne d'une exposition virtuelle intitulée : « De la renaissance à l'impressionnisme, les chefs-d'œuvre de la peinture dans les musées français ». L'exposition est réalisée en collaboration avec le CLIC France (Club Innovation Culture), qui apporte son expertise dans le secteur culturel digital et son concours dans la mise en relation avec le Palais des Beaux-Arts / Ville de Lille.

**19/176 Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics  
Adoptée à lillois - Convention de mécénat - Admission en recettes - Ajustements - Décision  
l'unanimité modificative de budget n° 1.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative de budget n° 1 de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, d'autoriser la signature de la convention de mécénat avec la société Vinci Immobilier Promotion et d'admettre en recettes le mécénat de 250.000 €

**19/177 Financement des échanges culturels internationaux - Avenant à la convention  
Adoptée à triennale entre la Ville et l'Institut Français - Versement d'une subvention.  
l'unanimité**

Dans le souci de développer sa politique culturelle et de soutenir les échanges artistiques internationaux, la Ville de Lille a tissé depuis 1999 un partenariat avec l'Institut Français. Une convention triennale, de 2017 à 2019, fixe le fonctionnement de cette collaboration. Comme chaque année, un appel à projets a été proposé aux opérateurs et artistes lillois et a recueilli de nombreuses propositions. Un avenant à la convention détermine les contributions des partenaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature dudit avenant et le versement d'une subvention d'un montant de 30.000 € à l'Institut Français au titre de l'année 2019.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

- 19/178**      **Coopération internationale et européenne - Subvention à Lille Sud Insertion.**  
**Adoptée à**  
**la majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 3.000 € à Lille Sud Insertion pour son chantier de jeunes à Oujda, ville partenaire de la Ville de Lille.
- 19/179**      **Coopération internationale et européenne - Subvention à l'association Ben Bella Jazz.**  
**Adoptée à**  
**la majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 7.000 € à l'association Ben Bella Jazz pour ses projets de coopération avec Saint-Louis du Sénégal.
- 19/180**      **Coopération internationale et européenne - Subvention à Krysalide Diffusion.**  
**Adoptée à**  
**la majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention à l'association Krysalide Diffusion pour la mise en œuvre d'actions en lien avec les Villes de Saint-Louis (Sénégal) et Tlemcen (Algérie), villes jumelées à Lille.
- 19/181**      **Coopération internationale et européenne - Subvention au CD2E.**  
**Adoptée à**  
**la majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 2.000 € au CD2E dans le cadre du projet de coopération décentralisée pour une énergie durable développé avec Oujda, ville jumelée à Lille.
- 19/182**      **Coopération Internationale et Européenne - Subvention à l'association Le Partenariat pour le Centre Gaïa.**  
**Adoptée à**  
**la majorité**      Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 18.270 € à l'association Le Partenariat pour le fonctionnement du Centre Gaïa au titre de l'année 2019.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Estelle RODES

## RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

**19/183**      **Service Interbailleurs - Enregistrement de la demande de logement locatif social -**  
**Adoptée à**    **Convention avec l'Etat.**  
**l'unanimité**

Depuis 2008, la Ville de Lille s'engage en faveur de l'équité de traitement des demandeurs de logement social et de la recherche d'un meilleur équilibre des résidences sociales, à travers notamment l'action d'un service municipal dédié. Afin de mieux répondre à la fois à sa volonté de faire valoir une meilleure équité de traitement des demandeurs, de respecter les critères de priorités pour l'accès au logement social, de mener à bien les relogements rendus nécessaires par la rénovation urbaine, tout en veillant à maintenir un bien vivre dans chacune des résidences, il est important que la Ville de Lille puisse se doter d'outils de suivi de la demande plus efficaces, notamment l'accès au Système national d'enregistrement de la demande. C'est pourquoi le service Interbailleurs prendra la qualité de service enregistreur conformément à la convention proposée. Sans se substituer aux autres lieux d'enregistrement et de traitement de la demande déjà existants (bailleurs sociaux, MEL...), cette évolution permettra de faire reconnaître officiellement le travail d'ores et déjà mené auprès des demandeurs de logements. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec l'Etat.

## POLITIQUE DU LOGEMENT

**19/184**      **Convention de partenariat entre Action logement et la Ville de Lille en faveur du**  
**Adoptée à**    **logement des salariés.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de son action en faveur du logement, la Ville de Lille souhaite coopérer avec Action Logement afin de répondre aux besoins des salariés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat.

**19/185**      **Expérimentation portant sur l'animation et l'accompagnement des habitants des petites copropriétés - Convention partenariale cadre entre la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre, l'association Echappée des copropriétés, l'association des responsables de copropriétés (ARC) des Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille et la Ville - Subvention 2019 à l'ARC des Hauts-de-France et à l'association Echappée des copropriétés.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Fondation Abbé Pierre et la Fondation de France ont lancé, en septembre 2018, un appel à projets national auprès des collectivités pour expérimenter une animation et un accompagnement en direction des habitants des petites copropriétés fragiles. L'association des responsables de copropriétés (ARC) des Hauts-de-France et l'association Echappée des copropriétés proposent une méthodologie d'intervention innovante pour accompagner les petites copropriétés fragiles qui s'appuie sur cette ambition : partir des besoins des habitants des petites copropriétés pour les mobiliser et définir avec eux un programme d'accompagnement à la carte. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention partenariale cadre entre la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre, l'association Echappée des copropriétés, l'ARC des Hauts de France, la Métropole européenne de Lille et la Ville définissant les modalités de collaboration entre les partenaires pour expérimenter, pendant une durée de trois ans à compter du mois de mai 2019, ces dynamiques novatrices à l'attention des habitants et propriétaires de petites copropriétés, et d'autoriser le versement, au titre de l'année 2019, d'une subvention d'un montant total maximum de 2.575 € à l'ARC des Hauts de France et d'une subvention d'un montant total maximum de 5.375 € à l'association Echappée des copropriétés pour la réalisation de cette expérimentation.

# CONSEIL MUNICIPAL

16

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Marc BODIOT

## CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**19/186 Plan d'actions de prévention - Subvention 2019.**

**Adoptée à**

**la majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 10.000 € au Centre d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire (CAFFES) pour l'accompagnement des victimes de dérive sectaire et de leur famille.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

## RELATIONS SOCIALES

**19/187**      **Action sociale à destination du personnel municipal - Restauration - Convention avec un restaurant administratif - Renouvellement.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Les services de la Préfecture de Lille disposent d'un restaurant administratif situé au 12 rue Jean Sans Peur (quartier du Centre). Cette structure est facilement accessible aux agents municipaux affectés en mairie de quartier du Centre et pour lesquels le restaurant municipal est difficile d'accès, en raison de l'éloignement géographique et/ou des horaires de travail. 12 agents bénéficient de ce service et souhaitent la poursuite de ce dispositif adapté à leur besoin. La Ville, au titre de son action sociale, se propose de reconduire la convention initiale à l'identique avec le service gestionnaire de ce restaurant et de verser une participation au prix des repas que les agents municipaux identifiés y prendront.

## MARCHÉS PUBLICS

**19/188**      **Marchés de prestations d'impression de documents de communication.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Les marchés de prestations d'impression de documents de communication, passés pour le groupement de commandes de la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et Hellemmes ainsi que les CCAS de Lille et d'Hellemmes et la Caisse des Ecoles arrivent à leur terme en juillet et août 2019. Il convient donc de procéder au lancement d'une nouvelle consultation, pour le groupement de commandes précité complété du CCAS de Lomme, selon la procédure de l'appel d'offres. Les marchés à conclure prendront la forme d'accords-cadres. Les 5 lots seront conclus sans montant minimum de commandes et sans montant maximum de commandes. Les marchés auront une durée d'un an renouvelable trois fois pour une durée totale de quatre ans. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du marché et la signature des pièces correspondantes.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Antony GAUTIER

## POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

- 19/189 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la ville pour un montant de 47.350 €
- 19/190 Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2019.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention dite de haut niveau aux trois clubs suivants : ASPTT Lille Métropole, Lille Hockey Club et Lille Université Club, pour un montant total de 88.300 €
- 19/191 Enseignement de l'Education Physique et Sportive - Convention avec l'Education Nationale.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature, entre la Ville de Lille et l'Education Nationale, de la convention relative à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les écoles primaires lilloises.
- 19/192 Sport - Aide à la prise de la licence sportive en club à destination des familles lilloises - Reconduction du dispositif pour la saison 2019/2020.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement, pour la saison sportive 2019/2020, du dispositif d'accompagnement à la prise de la licence sportive à destination des enfants lillois âgés de 2 à 11 ans, mis en place en 2015 afin de développer la pratique sportive, et d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre les clubs qui adhéreront au dispositif et la Ville.
- 19/193 Parcours du cœur 2019 - Contrat de partenariat entre la Fédération Française de Cardiologie et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un contrat de partenariat entre la Fédération Française de Cardiologie et la Ville fixant les obligations des parties en vue de la réalisation des parcours du cœur 2019.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Marielle RENGOT

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**19/194**      **Rapport annuel 2018 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.**

**Le Conseil  
Municipal  
prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2018 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap établi par la Commission Handicap "Lille Ouverte à tous".

**19/195**      **Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de handicap.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 28.900 €

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Dominique PICAULT-GOLDSTEIN

## FINANCES

**19/196**      **Matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (D.N.I.D.), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Deux sessions de vente aux enchères auront lieu, dans ce cadre, les 24 avril et 29 mai 2019. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de matériels divers.

## BUDGET

**19/197**      **Exercice 2019 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décisions modificatives n° 1.**  
**Adoptée à la majorité**

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Julien DUBOIS

## PATRIMOINE

**19/198**      **Mise à disposition de locaux auprès de structures culturelles - Fixation du tarif**  
**Adoptée à**    **d'occupation.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille aide et conforte les associations et les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet artistique et culturel, et afin de permettre le déploiement de leurs activités, elle apporte son soutien à différents organismes ou associations par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. A ce titre, la Ville établit des conventions avec les structures « Latitudes Contemporaines », « Tango ? Tango ! » et « Salsa Picante » pour la mise à disposition de la Vieille Bourse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de ces locaux.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## ECOLES

**19/199 Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Suite à avis favorables des Conseils de quartier, il est demandé au Conseil Municipal de valider le versement de subventions à l'OCCE pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Lille-Centre (5 demandes de subventions), Lille-Moulins (1 demande) et Vauban-Esquermes (2 demandes).

**19/200 Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Suite à la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il convient de revoir le montant des indemnités allouées aux enseignants qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte à compter de cette date.

**19/201 Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de Lille-Moulins - Secteur Porte de Valenciennes - Autorisation de signature du marché de travaux.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Par délibération n° 18/346 du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de Lille-Moulins, Porte de Valenciennes. Il convient d'autoriser la signature des marchés de travaux à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

## DROITS DES FEMMES

**19/202 Délégation Droits des femmes - Subventions aux associations - Deuxième répartition.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la deuxième répartition des subventions accordées au titre de la délégation Droits des femmes pour soutenir 4 actions pour un montant total de 28.500 €

## VÉLO

**19/203 Prime Habitat Durable - Octroi de prime municipale - Aménagement d'un local à vélos.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Pour encourager l'implantation de stationnements pour les vélos dans les logements collectifs existants, la Ville de Lille octroie une aide financière aux bailleurs et syndics de propriété pour l'aménagement d'un local à vélos, sous réserve du respect de certains critères techniques. Dans ce cadre, le syndic de copropriété de la résidence sise 27, place du Maréchal Leclerc a présenté un dossier pour l'aménagement d'un local permettant le stationnement de huit vélos au sein de la résidence. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une prime de 960 € pour l'aménagement de ce local à vélos.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Sébastien DUHEM

## PROPRETÉ

**19/204**      **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**  
**Adoptée à**      **présumée.**  
**l'unanimité**

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

**19/205**      **Elimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et de sa Commune associée**  
**Adoptée à**      **d'Hellemmes - Renouvellement du marché - Lancement d'un appel d'offres.**  
**l'unanimité**

Le marché actuel relatif à l'élimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et de sa Commune associée d'Hellemmes, attribué à la société Stop Graff, pour une période de 4 ans, arrive à son terme en date du 29 juin 2019. Afin de procéder au renouvellement de ce marché, il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation.

**19/206**      **Marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces**  
**Adoptée à**      **publics intra muros de Lille - Avenant à la convention de groupement de commandes**  
**l'unanimité**      **- Renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres du groupement.**

La Ville et la MEL ont conclu groupées le marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces publics intra muros de Lille, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020. Suite à la délibération n° 18 C 0074 du 23 février 2018, la MEL a engagé une réflexion stratégique de définition d'un nouveau Schéma directeur de prévention, de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Du fait des nécessaires impacts de ce schéma sur les programmes fonctionnels des marchés tant de la MEL que de la Ville, la conduite d'une procédure pour désigner un nouveau prestataire en janvier 2021 s'avère irréaliste ; le marché doit ainsi être prolongé. Cette prolongation nécessite un avis de la Commission d'appel d'offres du groupement, dont il convient de renouveler les membres, issus des Assemblées précédentes.

**Ont été désignés** : Titulaire : Monsieur Jean-Louis FREMAUX,  
Suppléant : Monsieur Sébastien DUHEM

**19/207 Acquisition d'aspiratrices compactes pour la Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme - Lancement d'un appel d'offres.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le marché n° 18S0082 portant sur l'acquisition du matériel aspiratrice compacte pour la Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme, attribué à la société EUROVOIRIE, pour une période d'un an, arrive à son terme le 24 décembre 2019. Afin de procéder au renouvellement de ce marché, il est proposé de lancer une consultation.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Véronique BACLE

## PETITE ENFANCE

**19/208 Association SPRENE - Mise à disposition de locaux.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** L'association SPRENE, en accord avec la Ville de Lille, a repris l'activité du Fil d'Ariane en 2017. L'activité a été maintenue dans les locaux situés 2 rue de la Loire, au travers d'une convention de mise à disposition gratuite qui a pris fin le 31 décembre 2018. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition jusqu'au 31 août 2019, temps nécessaire à la négociation d'une convention d'occupation locative.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Christiane BOUCHART

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**19/209**      **Subvention à l'association Le bus magique.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Le Bus magique est un projet de tiers-lieu solidaire, pédagogique, écologique et culturel, basé à Lille, dont l'idée ne cesse de s'étoffer depuis novembre 2017. Ayant remporté fin juillet 2018 un appel à manifestation d'intérêt porté par la Ville de Lille et les Voies Navigables de France (VNF), le Bus magique sera installé sur une péniche au cœur de la Citadelle. Il y louera un emplacement et ouvrira en septembre 2019. En accord avec le Conseil de quartier de Vauban-Esquermes et pour encourager le démarrage de ce projet, il est donc proposé au Conseil Municipal d'octroyer au projet du Bus Magique une aide au démarrage de 12.000 €

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

## LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

**19/210** **Bibliothèque municipale - Convention de coopération avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France pour la numérisation de documents de la Bibliothèque.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de coopération avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France pour la numérisation de documents de la Bibliothèque.

**A été désignée** : Madame Catherine MORELL-SAMPOL

**19/211** **Bibliothèque municipale - Adhésion à la Fédération nationale des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Lille à la Fédération nationale des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Jérémie CRÉPEL

## SANTÉ

### **19/212 Pôles Ressources Santé - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille a mis en place en 2012 des Pôles Ressources Santé dans 5 quartiers en politique de la Ville : Lille Fives, Lille Moulins, Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Wazemmes. Ces pôles, en lien avec le tissu associatif et les partenaires œuvrant dans le domaine de la santé, sont destinés à promouvoir la santé auprès des Lillois.es les plus défavorisé.e.s. Ils ont permis de mettre en évidence les problématiques de santé (dans les domaines de l'alimentation, de l'addiction, du cancer, de la vie affective et sexuelle, de la santé mentale...). Les référents des Pôles Ressources Santé impulsent une dynamique de réseau pluridisciplinaire afin de faire émerger des nouvelles actions santé sur le territoire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à l'appel à projets.

### **19/213 Ambassadeurs-drices Santé - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille a lancé cette année un appel à projets 2019 «Ambassadeurs-drices Santé» suite à l'action des Pôles Ressources Santé dans les quartiers qui ont développé la participation des habitant.e.s qui se sont investi.e.s dans ce projet. Formé.e.s et informé.e.s, ces ambassadeurs-drices sont accompagné.e.s dans la mise en place d'actions en santé dans leurs quartiers. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

### **19/214 Soutien aux Organismes de Santé - Appel à projets 2019 - Subvention aux associations.**

**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre des Semaines Santé 2019, temps fort d'animations variées et ludiques autour de plusieurs thèmes (l'alimentation, l'activité physique, le bien être, l'accès aux droits et aux soins), un village santé sera installé pour la première fois place Rihour le samedi 22 juin en complément des actions développées dans les quartiers pour apporter plus de visibilité à cet évènement. Cette année, la CPAM s'est proposée d'être associée au projet afin de mutualiser, de financer plus d'actions de plus grande ampleur et toucher ainsi un nombre de Lillois plus important. La CPAM financera les actions retenues à la même hauteur que la Ville. Dans le but de simplifier les démarches des porteurs de projets, la Ville et la CPAM ont convenu d'un guichet unique pour le soutien financier, géré par la CPAM. La Ville de Lille créera et diffusera, comme chaque année, la communication autour de ces événements. Dans le cadre de l'appel à projet, il est donc proposé au Conseil Municipal de financer l'action ci-dessus décrite à hauteur de 3.000 €

**19/215 Alimentation Bio Cabas - Appel à projets 2019 - Subventions aux associations.**

**Adoptée à**

**l'unanimité** Dans le cadre de sa politique Santé, la Ville de Lille encourage sa population à adopter une alimentation saine et équilibrée. C'est ainsi qu'elle a mis en place depuis 2010 un projet santé, nutrition et développement durable entrant dans le cadre de l'Agenda 21 Santé qui permet aux usagers des structures sociales de proximité d'améliorer leur qualité de vie. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**19/216**      **Activités périscolaires - Conventions avec les associations - Acompte des subventions de fonctionnement 2020 - Subvention à l'association Rencontres Audiovisuelles.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le Conseil Municipal a autorisé le versement, au titre de l'année 2019, de subventions aux associations périscolaires lors de sa séance du 7 décembre 2018. Certaines de ces subventions étant supérieures à 15.000 € il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations concernées. En outre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, dès à présent, le versement, en janvier 2020, d'un acompte sur la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2020, à plusieurs associations pour soutenir la gestion de leur trésorerie, sous réserve de la réception préalable des demandes de subvention et du vote du budget primitif. Enfin, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.900 € à l'association Rencontres Audiovisuelles, dans le cadre des activités Mapping proposées dans les écoles Brunschvicg, Lalo, Wagner et Lakanal.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

## EDUCATION ARTISTIQUE

**19/217**      **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec les Villes**  
**Adoptée à**    **de Mouvaux et Seclin et l'association Qu4tre à 4.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les partenariats avec les Villes de Mouvaux et de Seclin pour accueillir les élèves du CRR (ensemble vocal et orchestre des concerts Lalo) pour des concerts, respectivement les 5 et 6 avril 2019, avec au programme l'opéra bouffe Barbe-Bleue d'Offenbach. Il est aussi demandé au Conseil Municipal d'autoriser le partenariat avec l'association Qu4tre à 4, qui organise le 20<sup>ème</sup> Lille Trombone Festival en partenariat avec le CRR et reçoit des trombonistes du monde entier renommés et plus de 150 stagiaires. Au programme, travail pédagogique et concerts du 15 au 20 avril 2019 dans les locaux du Conservatoire.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME

**19/218** **Grand Projet Urbain - Concession d'aménagement des Margueritois - Quitus - Solde**  
**Adoptée à l'unanimité** **du mandat confié à la SAEM SORELI.**

Par délibération n° 08/35 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a concédé à la SAEM SORELI la concession d'aménagement des Margueritois dans le quartier de Lille-Sud pour une durée initiale de cinq ans. Par voie d'avenants, la durée de la concession a été prolongée pour se terminer le 26 février 2017. L'ensemble des missions confiées au concessionnaire dans le cadre de l'opération ont été réalisées, permettant d'établir la clôture administrative et financière de la concession d'aménagement. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de clôture de la concession, de donner quitus à la SAEM SORELI pour la réalisation de l'opération d'aménagement du site des Margueritois et d'admettre en recettes le boni de liquidation d'un montant de 579.241,09 €

## ACTION FONCIÈRE

**19/219** **Quartiers Fives, Moulins, Saint-Maurice Pellevoisin, Vauban-Esquermes,**  
**Adoptée à l'unanimité** **Vieux-Lille, Wazemmes - Déclassement du domaine public communal de logements enseignants.**

La Ville dispose d'un parc de logements situés au sein de groupes scolaires affectés aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Si la réglementation en vigueur impose aux communes une obligation de mettre à disposition des instituteurs un logement de fonction lorsqu'ils en font la demande, il n'en est pas de même pour les professeurs des écoles. Dans ce cadre, deux axes de valorisation de ce patrimoine ont été développés : la mise en vente des logements détachables des écoles et, pour les biens ne pouvant pas être vendus, la revalorisation progressive des loyers permettant d'atteindre des loyers du marché locatif actuel. Onze biens ont été identifiés comme cessibles. Ces logements appartiennent au domaine public. Leur cession doit être précédée de leurs désaffectation et déclassement du domaine public. Le Conseil Municipal a décidé leur désaffectation après avis favorable du Préfet les 20 janvier et 8 décembre 2017 et 1<sup>er</sup> février 2019. Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ces désaffectations doivent être confirmées par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal. Il convient donc de décider ces déclassements du domaine public communal.

**19/220 Quartiers de Fives, Moulins, Saint Maurice Pellevoisin, Vauban-Esquermes, Adoptée à Vieux-Lille, Wazemmes - Mise en vente des logements enseignants - Vente au profit de Mme Delplanque du 125 rue du Long Pot. l'unanimité**

La Ville dispose d'un parc de logements situés au sein de groupes scolaires affectés aux enseignants du 1er degré. Deux axes de valorisation de ce patrimoine spécifique ont été développés. Les logements vacants ou occupés détachables des écoles seront vendus. Onze biens ont été identifiés comme cessibles. Dans un premier temps, des offres d'achat ont été faites aux enseignants, leur laissant la priorité sur l'acquisition du bien qu'ils occupent, sur la base d'estimations d'agences immobilières. Seule Mme Christine DELPLANQUE a confirmé son souhait d'acquérir le 125 rue du Long Pot, au prix offert net vendeur de 135.000 € Afin de faciliter la vente des autres maisons, il est proposé de confier la recherche d'acquéreur à des agences immobilières avec lesquelles la Ville passera des contrats de mandat de vente sans exclusivité. Pour les biens ne pouvant pas être vendus, la revalorisation progressive des loyers doit permettre d'atteindre des loyers du marché locatif actuel. Une délibération du 22 juin 2018 a permis cette revalorisation progressive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**19/221 Quartier de Lille-Centre - Site du Tribunal Administratif - Avenant au BEA passé Adoptée à avec CDC Habitat. l'unanimité**

La Ville de Lille a fait procéder, par bail emphytéotique administratif (BEA), à la réhabilitation de l'ancienne bourse du travail sise rue Barthélémy Delespaul, cadastrée OV 274, en vue de son affectation au service public de la justice conformément aux dispositions de l'article L. 1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié dans le cadre de la loi du 2 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure. L'emphytéote SNI a ainsi réhabilité un ensemble immobilier d'une surface totale de 4 552 m<sup>2</sup>. Au regard de ses besoins, le Tribunal a d'abord pris à bail une surface de 3 918 m<sup>2</sup> puis a souhaité s'étendre sur les 317 m<sup>2</sup> de l'aile Saint-Hilaire qui restaient à aménager pour créer deux chambres supplémentaires. Le CE a fait part de son souhait de réaliser des travaux complémentaires qui consistent, outre la transformation d'une grille en portail d'accès, à la climatisation de l'aile Saint-Hilaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes et la signature de l'avenant n° 4 au BEA.

**19/222 Quartier de Lille-Centre - Site du Tribunal Administratif - Avenant à la convention Adoptée à de sous-occupation passée avec le TA/CE. l'unanimité**

La Ville de Lille a fait procéder, par bail emphytéotique administratif (BEA), à la réhabilitation de l'ancienne bourse du travail sise rue Barthélémy Delespaul, cadastrée OV 274, en vue de son affectation au service public de la justice conformément aux dispositions de l'article L. 1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié dans le cadre de la loi du 2 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure. L'emphytéote SNI a ainsi réhabilité un ensemble immobilier d'une surface totale de 4 552 m<sup>2</sup>. Au regard de ses besoins, le Tribunal a d'abord pris à bail une surface de 3 918 m<sup>2</sup> puis a souhaité s'étendre sur les 317 m<sup>2</sup> de l'aile Saint-Hilaire qui restaient à aménager pour créer deux chambres supplémentaires. Le Conseil d'Etat (CE) a fait part de son souhait de réaliser des travaux complémentaires qui consistent, outre la transformation d'une grille en portail d'accès, à la climatisation de l'aile Saint-Hilaire. Un avenant à la convention de sous-occupation doit être passé pour que le CE prenne en charge le coût de ces travaux.

**19/223 Quartier de Lille-Centre - Ancienne Gare Saint Sauveur - Avenant à la convention de mise à disposition de la SPL Euralille.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Par délibération n° 18/228 du 6 avril 2018, la Ville a mis à disposition de la SPL Euralille des terrains lui appartenant sur le site de l'ancienne gare Saint-Sauveur et qui ne sont pas concernés par un projet de valorisation par un tiers (emprise du St So Bazaar) ou destinés à être conservés dans le domaine public de la Ville : l'ensemble de l'équipement culturel de la Gare Saint-Sauveur. Il convient aujourd'hui de formaliser un avenant à la convention d'occupation pour permettre à la Ville d'organiser ponctuellement des manifestations sur l'emprise mise à disposition de la SPL Euralille.

### **HABITAT DURABLE**

**19/224 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon durable, ainsi que pour les inciter à installer des locaux vélos en vue de favoriser le développement des déplacements doux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées par les habitants.

**19/225 Aides financières à la production de logements locatifs sociaux et à la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Convention de partenariat entre la Ville et les opérateurs.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre du mandat 2014-2020, la Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'attribution d'aides à trois opérations de construction neuve pour la production de 14 logements locatifs très sociaux, 7 logements en accession aidée à la propriété et 7 logements locatifs sociaux, représentant une aide totale maximum de 175.000 € et d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre la Ville et les opérateurs.

**19/226      Développement d'une matrice multicritères en vue du développement de la  
Adoptée à    construction durable - Subvention de la Ville au Centre Scientifique et Technique du  
l'unanimité  Bâtiment (CSTB) - Convention entre le CSTB et la Ville.**

Le Centre Scientifique et technique du Bâtiment (CSTB) souhaite développer une matrice multicritères en vue du déploiement de la construction durable et a sollicité la Ville de Lille afin de participer à sept groupes de travail du « club des 10 000 » dans les domaines suivants (l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire et le réemploi, l'énergie, en particulier les énergies renouvelables et décarbonées, l'agriculture urbaine et la biodiversité, les mobilités douces). Ce projet permettrait au CSTB d'approfondir et de tester ses travaux de recherche dans un contexte plus opérationnel et également de développer des nouvelles approches, ce qui constituerait pour le CSTB une sorte de « terrain d'expérimentation » pertinent et intéressant sur lequel déployer les outils, les approches élaborées et identifier et concrétiser des nouveaux concepts porteurs d'innovation et reproductibles dans d'autres réalités. L'échange entre le CSTB et les acteurs du « Club des 10 000 » permettrait au CSTB d'éprouver la réception des acteurs de terrain à ses travaux, d'évaluer leur réceptivité par les professionnels, et d'adapter en conséquence la matrice multicritères pour le déploiement de la construction durable. Le CSTB produira dans le cadre de ces temps d'échange, des documents de synthèse et de support de débat qu'il remettra à la Ville. Il fera ainsi bénéficier la Ville des résultats de ces ateliers. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 40.000 € au CSTB pour la réalisation de cette action, et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre le CSTB et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

## RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

**19/227**      **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Certains ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011, modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation (au cas par cas) aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer cette aide à un ménage pour un montant total maximal de 1.100 €

Séance du 4 avril 2019

Rapporteur : Magalie HERLEM

## LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

**19/228 Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, la Ville travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes : se nourrir, se loger, accéder aux soins, être accompagné dans ses démarches. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à hauteur de 147.700 €

## VIE ASSOCIATIVE

**19/229 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations pour un montant total de 8.336 €